

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 28 JUIN 2018

Délibération
n° 2018.06.265

**Budget annexe Carat
: ajustement de
l'inventaire et de l'état
de l'actif au 31
décembre 2016**

LE VINGT HUIT JUIN DEUX MILLE DIX HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **22 juin 2018**

Secrétaire de séance : Jean-Marc CHOISY

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Anne-Sophie BIDOIRE, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Patrick BOURGOIN, José BOUTTEMY, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Jean-Marc CHOISY, Jean-Claude COURARI, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Denis DUROCHER, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Catherine PEREZ, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Marie-Hélène PIERRE, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Jean REVEREAULT, Mireille RIOU, Bernard RIVALLEAU, Gérard ROY, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Pierre LEGER

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Fabienne GODICHAUD, André BONICHON à François NEBOUT, Jacky BOUCHAUD à Jean-François DAURE, Michel BUISSON à Christophe RAMBLIERE, Bernard DEVAUTOUR à Zahra SEMANE, Georges DUMET à Thierry MOTEAU, François ELIE à Patrick BOURGOIN, Philippe LAVAUD à Catherine PEREZ, Philippe VERGNAUD à Xavier BONNEFONT, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Laïd BOUAZZA, Vincent YOU à Jean-Philippe POUSSET

Suppléant(s) :

Thierry HUREAU par Pierre LEGER

Excusé(s) :

Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Georges DUMET, François ELIE, Michel GERMANEAU, Joël GUITTON, Philippe LAVAUD, Pascal MONIER, Eric SAVIN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JUIN 2018

**DELIBERATION
N° 2018.06.265**

FINANCES

Rapporteur : Monsieur DOLIMONT

**BUDGET ANNEXE CARAT : AJUSTEMENT DE L'INVENTAIRE ET DE L'ETAT DE L'ACTIF
AU 31 DECEMBRE 2016**

A l'occasion de la fusion opérée au 1^{er} janvier 2017 et de la création de la nouvelle communauté d'agglomération, GrandAngoulême a souhaité améliorer la gestion de son patrimoine tout en respectant les obligations légales relatives au recensement exhaustif de l'actif immobilisé, la tenue d'un inventaire comptable et l'ajustement régulier de l'inventaire avec l'état de l'actif du comptable.

Une mission a été confiée à cet effet à un cabinet, qui mène sur l'ensemble des budgets des collectivités fusionnées un long travail de recensement et ajustement.

Pour le budget annexe Carat, il a ainsi établi l'inventaire et a ajusté l'actif tenu par la trésorerie en date du 31 décembre 2016.

L'inventaire et l'état de l'actif ont des finalités différentes. L'inventaire justifie la réalité des biens. L'état de l'actif, dressé à partir du fichier des immobilisations, justifie les soldes des comptes apparaissant à la balance du compte de gestion élaborée par le trésorier municipal.

Ces deux documents devraient, bien entendu, correspondre. Or, il apparaît que l'état de l'actif et l'inventaire divergent fréquemment.

Cette situation résulte, notamment, des imperfections dans les échanges d'information entre l'ordonnateur et le comptable sur les réformes ou les destructions de biens.

C'est la raison pour laquelle, il est proposé à l'assemblée de bien vouloir Monsieur le Président à demander à Monsieur le Trésorier de débiter et créditer les articles présentés ci-après.

Le patrimoine du budget annexe Carat s'élève à **23 223 867,14 €** (valeur brute) au 31 décembre 2016 (après ajustement et régularisation).

Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême

Compte M4	Libellé	Compte de gestion 2016 articles Débiteurs	Compte de gestion 2016 articles Créditeurs	régularisation au Débit	Régularisation au Crédit	Inventaire valorisé 2016 articles Débiteurs	Inventaire valorisé 2016 articles Créditeurs
2051	Logiciels	710,00				710,00	
2033	Frais d'études	720,00				720,00	
2111	Terrains nus	913 696,38				913 696,38	
2113	Terr aménagés autres que voirie						
2115	Terrains bâtis	9 049,17				9 049,17	
2117	Bois et forêts						
2118	Autres terrains						
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes						
2128	Autres agenc et aménagt terrains	4 838 518,12				4 838 518,12	
2135	Instal gales agenc et aménagt const						
2138	Autres constructions	15 515 376,44				15 515 376,44	
2145	Const sol autrui instal agenc et aménagt				-		
2153	installation à caract spécifique	393 132,88				393 132,88	
2155	Outils industriel	-		-		-	
2157	Agencement matériel outil indust	10 748,10				10 748,10	
2158	Autres instal mat outil tech						
2182	Mat de transport	8 487,38				8 487,38	
2183	Mat bureau mat informatique	20 451,18				20 451,18	
2184	Mobilier	1 092 257,45				1 092 257,45	
2188	Autres immobilisations corporelles	424 220,04			3 500,00	420 720,04	
2312	Agencements et aménagements d	-				-	
2313	Constructions						
28051	Amortissement logiciels		105,00				105,00
28121	Amortissements plantations				-		
28128	Amortissements aménagement terrains		361 476,69	280,31			361 196,38
28138	Amortissements autres constructions		1 140 663,71		0,74		1 140 664,45
28153	Amortissement matériels techniques		384 719,70		27,35		384 747,05
28155	Amortissement matériels techniques		-	-	-		-
28157	Amortissement matériels techniques		10 748,10	-	-		10 748,10
28182	Amortissements véhicules		-	-	-		-
28183	Amortissement matériels informatiques		11 151,08	4 282,81			6 868,27
28184	Amortissements Mobiliers		908 166,87	7 157,13			901 009,74
28188	Amortissements autres matériels		364 776,50	3 500,00	7 226,56		368 503,06
281568	Amortissements matériels incendies		-	-	-		
281571	Amortissement mat roulants tech				-		
	Total	23 227 367,14	3 181 807,65	15 220,25	10 754,65	23 223 867,14	3 173 842,05
	Ecart				4 465,60	3 500,00	7 965,60

La synthèse de l'écart permet d'expliciter la variation constatée entre l'état de l'actif et la balance corrigée après réalisation de l'inventaire :

Récapitulatif de l'ajustement	
REGUL DES AMORTISSEMENTS	7 965,60
SORTIE MACHINE A CAFE 2188	- 3 500,00
MONTANT APUREMENT APRES REPRISE DES AMORTISSEMENTS	4 465,60

S'agissant de la nomenclature M4, la régularisation doit s'opérer de manière budgétaire par un mandat au compte 6811 (chapitre 042) et un titre au compte 28184 (chapitre 040) pour **4 465,60 €**.

Le détail des variations poste par poste est présenté en annexe.

Pour régulariser cette situation, il a été nécessaire de procéder à :

- Ajustement et reclassement des biens immeubles (terrains et bâtiments) et matériel de transport
- « Nettoyage » de l'inventaire des biens renouvelables (matériel de bureau, informatique, mobilier, matériel technique...)
- Ajustement et reclassement des autres postes d'actif (reclassement de comptes à comptes)

La synthèse des ajustements, reclassements et apurements opérés par types d'immobilisations sont en annexe,.

Vu l'avis favorable de la commission finances et responsabilités sociétales du 20 juin 2018,

Je vous propose :

D'APPROUVER l'apurement de l'actif du budget annexe Carat tel que proposé dans le rapport et son annexe,

D'AUTORISER Monsieur le Trésorier principal à procéder aux écritures de régularisation nécessaire.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 09 juillet 2018	<u>Affiché le :</u> 09 juillet 2018

ANNEXES

Synthèse des opérations d'ajustements réalisés sur les postes d'actif

SORTIE DE MATERIEL

Compte M4	Libellé	Compte de gestion 2016 articles Débiteurs	Compte de gestion 2016 articles Créditeurs	régularisation au Débit	Régularisation au Crédit	Inventaire valorisé 2016 articles Débiteurs	Inventaire valorisé 2016 articles Créditeurs
2188	Autres immobilisations corporelles	424 220,04			3 500,00	420 720,04	
28188	Amortissements autres imm corpo		3 500,00	3 500,00			
				3 500,00	3 500,00		
					-		

Vente machine à café en date du 15/05/2013 d'une valeur d'acquisition de 3 500 €.
 Cette machine était encore inscrite à l'actif de la trésorerie au n° d'inventaire EXPOS-02/2006-B pour 13.460,67€. lot N°2 matériels pour le Bar, composé des éléments suivants :

Lave verres	2.496,67 €	
Machine à glaçon	1.476,00 €	
Vitrine	2.488,00 €	
Machine à café	3.500,00 €	vendue, à sortir de l'inventaire
Total	13.460,67€	

LA REGULARISATION DES AMORTISSEMENTS

Après reconstitution des amortissements à partir des différentes délibérations relatives aux durées et méthodes d'amortissement, une régularisation s'impose :

Compte M4	Libellé	Compte de gestion 2016 articles Débiteurs	Compte de gestion 2016 articles Créditeurs	régularisation au Débit	Régularisation au Crédit	Inventaire valorisé 2016 articles Débiteurs	Inventaire valorisé 2016 articles Créditeurs
28051	Amortissement logiciels		105,00				105,00
28121	Amortissements plantations				-		
28128	Amortissemets aménagement terrains		361 476,69	280,31			361 196,38
28138	Amortissements autres constructions		1 140 663,71		0,74		1 140 664,45
28153	Amortissemet matériels techniques		384 719,70		27,35		384 747,05
28155	Amortissemet matériels techniques		-	-	-		-
28157	Amortissemet matériels techniques		10 748,10	-	-		10 748,10
28182	Amortissements véhicules		-	-	-		-
28183	Amortissement matériels informatiques		11 151,08	4 282,81			6 868,27
28184	Amortissements Mobiliers		908 166,87	7 157,13			901 009,74
28188	Amortissements autres matériels		364 776,50		3 726,56		368 503,06
			3 181 807,65	11 720,25	3 754,65		3 173 842,05
				- 7 965,60			